

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



Contribution d'Alain Le Vern,
Président de la Région
Haute-Normandie

Parc éolien en mer des Deux Côtes : une opportunité pour la Haute- Normandie, grande région productrice d'énergie

L'engagement européen d'augmenter notablement à l'horizon 2020 la part des énergies renouvelables nécessite d'explorer toutes les voies pour y parvenir, du développement des techniques d'exploitation de la biomasse au photovoltaïque, en passant par l'éolien et l'énergie marine...

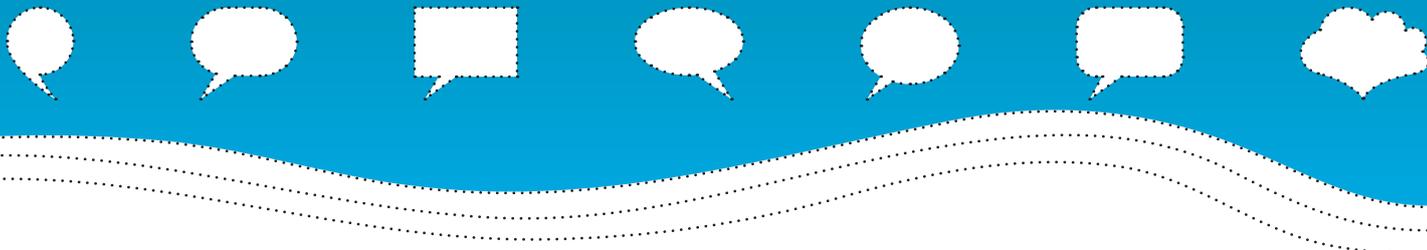
Bien qu'accusant un fort retard dans ce domaine, la France est classée 2^e meilleur gisement éolien derrière la Grande-Bretagne. La Haute-Normandie est reconnue comme l'une des régions françaises ayant le plus fort potentiel. Notre région occupe une place prépondérante dans la production d'énergie et son activité économique s'est largement développée autour de ces activités. Elle a désormais un rôle de premier plan à jouer dans les sources d'énergie innovantes, notamment l'éolien.

La Région Haute-Normandie a élaboré un **Schéma régional éolien**. Celui-ci a pour ambition d'orienter le choix des acteurs pour l'implantation et l'intégration territoriale des parcs éoliens terrestres en excluant les territoires les plus sensibles. S'agissant du parc éolien en mer des Deux Côtes, il appartient au débat public actuel d'apporter des clarifications aux différentes interrogations légitimes de chacun. La Région, favorable à la réalisation de ce projet, entend prendre sa part au débat, notamment en examinant le projet à la lumière de ses compétences : développement économique et emploi, formation professionnelle et apprentissage, transports, aménagement des territoires, même si c'est à l'État donc au gouvernement de décider.

LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE ET L'ENVIRONNEMENT

Chef de file du développement économique, responsable de la formation, des transports régionaux, la Région est également engagée dans la protection de l'environnement. Énergie, biodiversité, pollution, ressources naturelles, le budget consacré à ces questions a plus que triplé en douze ans et atteint 13 M€ en 2010.

cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes



Accompagner les effets sur le développement économique et l'emploi

La filière énergétique compte aujourd'hui au niveau régional une centaine d'entreprises représentant 15 à 20 000 salariés. La Région souhaite la développer davantage pour faire de la Haute-Normandie **un pôle de référence à l'échelon national**, orienté notamment vers les économies d'énergies et la production « d'énergies propres ».

La réalisation de parcs éoliens représente une opportunité pour le développement ou l'implantation locale de grandes entreprises opérant dans les secteurs de l'énergie, des déchets, de l'environnement, de l'efficacité énergétique.

La phase de construction des installations générera de nombreux emplois. Un impact est également attendu sur la filière logistique (ports de Dieppe et du Tréport) pour le transit des matériaux, composants et équipements lourds, ainsi que des matériels de chantier. Au-delà de cette période, le projet devrait entraîner la création de 150 emplois directs pérennes dans les domaines du transport côtier et de la maintenance. Ces emplois induiront par la suite une activité économique. Ce sont des territoires où le chômage sévit gravement comme Dieppe, Fécamp ou la vallée de la Bresle, qui seront concernés en premier lieu. La Région accompagnera cette évolution en finançant des infrastructures telles que des équipements portuaires (notamment à Dieppe où elle s'est engagée dans un programme d'investissements très conséquents) et des routes (extension routière RN 27/RD 915 et RD 925) et, d'autre part, en accompagnant les entreprises associées au projet.

ÉNERGIE : QUE FAIT LA RÉGION ?

Dans le domaine de l'énergie, les principales mesures récentes votées par la collectivité sont :

- l'adoption en juin 2007 du Plan climat-énergies
- l'élaboration d'un Schéma régional éolien, à la fois outil d'aide à la décision pour les acteurs concernés et recueil d'informations objectives destiné au grand public
- l'attribution d'aides pour l'installation de systèmes de chauffage individuels et collectifs fonctionnant aux énergies renouvelables
- la mise en place en janvier 2008 d'une "écoconditionnalité" des aides : elles ne sont attribuées que si elles servent des projets exemplaires en termes de consommation énergétique
- l'adoption en juin 2010 du Plan régional pour la qualité de l'air
- la structuration de la filière énergie

Par ailleurs, la Région investit massivement dans les transports ferroviaires pour les rendre plus performants et inciter les citoyens à renoncer à l'automobile pour leurs déplacements quotidiens.



En concertation avec les pêcheurs

La Région aura à cœur de favoriser le dialogue entre le maître d'ouvrage et les pêcheurs, légitimement inquiets pour l'avenir de leur profession. Concrètement, le projet de parc éolien toucherait 5 % des zones de pêche. Cela conduirait de fait à la création d'une réserve pour les populations marines, d'où des conditions favorisées de renouvellement des ressources halieutiques et conchylicoles. La partie immergée des fondations des éoliennes jouera un rôle équivalent à celui des récifs naturels que colonisent les organismes marins, renforçant ainsi l'effet de réserve.

La Région pourra réfléchir avec les pêcheurs sur la pertinence d'engager un programme de récifs artificiels complémentaire afin de favoriser le renouvellement des ressources et compenser ainsi la perte de zones de chalutage.

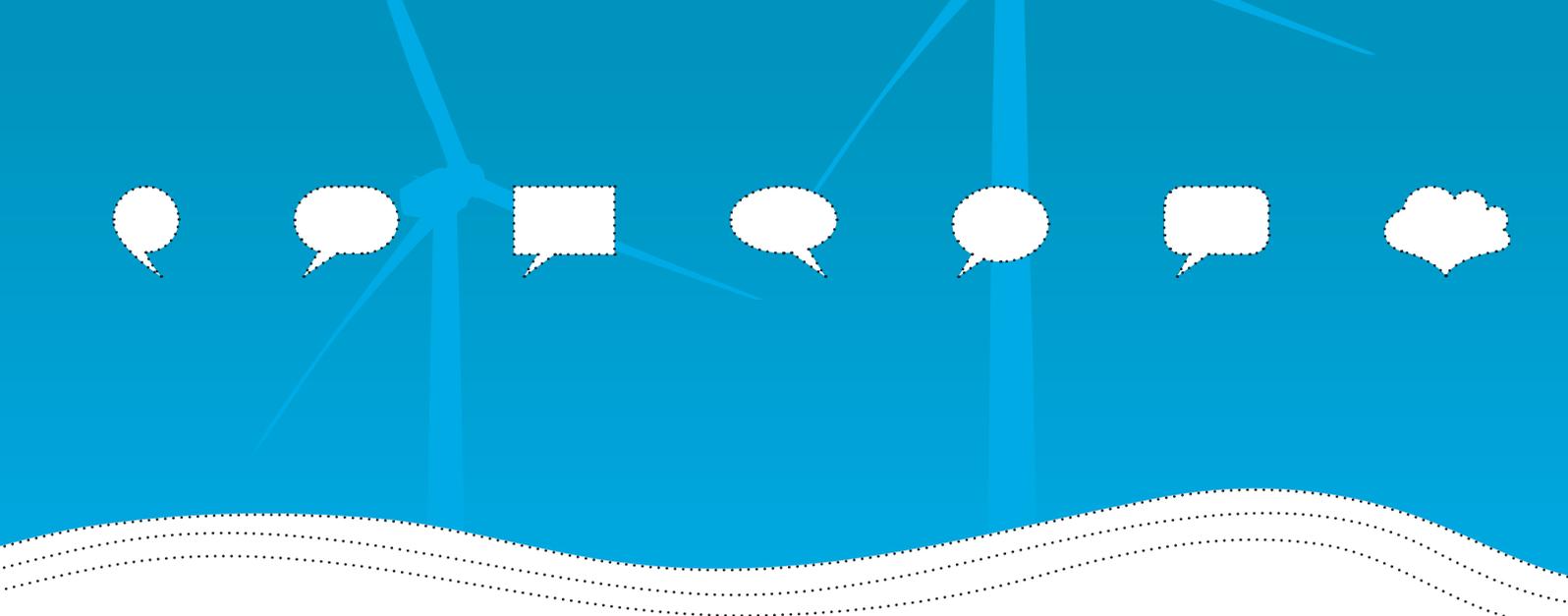
En concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur, la Région entend par ailleurs soutenir la modernisation, la compétitivité et la diversification économique de la filière. De nouvelles opportunités suscitées par l'arrivée des éoliennes pourront être saisies et accompagnées.

Formation professionnelle : la Région s'engage

La Région entend jouer son rôle dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle. Il s'agit d'anticiper les besoins et proposer une offre de formation et de qualification adéquate pour les salariés appelés à travailler dans cette filière. De nombreux métiers seront sollicités de manière simultanée : génie civil et maritime, fonderie, soudure, usinage, mécanique, génie électrique, mais aussi accueil, transport, restauration, logis-

LA HAUTE-NORMANDIE DISPOSE D'UN RÉEL SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE

- **Électricité** : la Haute-Normandie représente avec une production régionale supérieure à 65 TWh plus de 11 % de la production nationale estimée pour 2008 à 575 TWh ; elle se positionne ainsi au 3^{ème} rang des régions françaises pour la production d'électricité derrière Rhône-Alpes et le Centre ; l'emploi cumulé sur le segment de la production et la distribution d'électricité est de l'ordre de 3 800 salariés.
- **Raffinage** : la Haute-Normandie compte 3 des 12 raffineries françaises et constitue ainsi la 1^{ère} région française pour le raffinage de pétrole avec une capacité totale de près de 36 % de la capacité française et 36 % des emplois.
- Avec une part régionale de près de 15 % de la production nationale d'électricité issue des déchets du bois et du biogaz, la Haute-Normandie est au 2^{ème} rang français sur ce segment derrière la Lorraine (8 installations en activité).
- **Éolien** : le parc éolien régional représente une puissance installée de 136 MW, soit environ 3 % de la puissance nationale (4 610 MW), avec une soixantaine de machines réparties dans 11 parcs localisés sur le littoral ; en septembre 2009, 19 parcs éoliens étaient en projet (113 éoliennes, 310 MW) ; en 3 ans la puissance installée a été pratiquement multipliée par 3 (48 MW installés fin 2006) - pour autant, la Haute-Normandie n'est qu'au 11^{ème} rang des régions françaises sur ce segment.
- **Éolien off-shore** : 4 des 15 projets éoliens marins du Grand Ouest concernent la Haute-Normandie (puissance totale : 1,5 GW et 3,4 Mrds € d'investissements).
- **Photovoltaïque** : avec une puissance raccordée de 1,6 MW (0,6 % de la puissance raccordée totale en métropole), la Haute-Normandie se positionne à l'avant dernier rang des régions françaises sur ce secteur et ce, malgré des taux de progression très importants (puissance raccordée multipliée par 15 depuis fin 2008).



tique... Notre région est déjà bien pourvue en termes de « formations classiques » en électrotechnique ou en maintenance de niveau bac et bac + 2 susceptibles de répondre aux besoins de l'assemblage, de l'installation et de l'exploitation des éoliennes. Le travail de la Région sera d'identifier les compétences nécessaires, d'analyser l'offre de formation et de mettre en place les formations permettant de répondre structurellement (formation initiale) et conjoncturellement (formation continue) à la demande.

Recherche et innovation : vers un pôle d'excellence

La réalisation d'un parc éolien de cette ampleur (140 éoliennes permettant d'alimenter en électricité l'équivalent de 900 000 personnes par an) aura de toute évidence des effets très positifs sur les activités de recherche. La Haute-Normandie dispose déjà d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus dans ce domaine avec un grand réseau de recherche « Energie-électronique-matériaux » (GRREEM) soutenu par la Région. Dans ce cadre, le laboratoire de génie électrotechnique automatique du Havre est spécialisé dans la production, le stockage et l'exploitation de l'énergie électrique d'origine éolienne. Le lycée Maupassant de Fécamp dispose pour sa part d'une plate-forme technologique sur le couplage électrique de sources renouvelables en sites autonomes et développe un partenariat entre la recherche, le lycée et les entreprises. En outre, le laboratoire « Ondes et milieux complexes » du Havre pourrait être mobilisé en hydrodynamique pour comprendre et surveiller l'effet des marées, des vagues sur les structures éoliennes. Autant d'atouts qui sont de nature à favoriser la poursuite de la structuration d'un pôle énergétique d'excellence en Haute-Normandie, reconnu internationalement.

